



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votant : 27

Etaients présents : M. Morat, M. Machet, Mme Charles, M. Pravaz, M. Jay, Mme Durieux-Fraresse, M. Belhaj, M. Vallier, Mme Vallin-Balas, Mme Perrier, M. Ancrenaz, M. de Lambert, M. Gautier, M. Blanc, M. Deshayes, Mme Coassy, Mme Boucher, M. Pla Diaz, M. Mithieux, Mme Mithieux, M. Bejaoui, Mme Traversier, Mme Mareschal.

Absentes excusées : Mme Castagno, Mme Joyau-Collin, Mme Grange, Mme Cabrani.

Délégation de vote : Mme Castagno à M. Machet, Mme Joyau-Collin à M. Morat, Mme Grange à Mme Durieux-Fraresse, Mme Cabrani à M. Ancrenaz.

Absents : M. Ruiz, Mme Labiod.

Secrétaire de la séance : Mme Coassy

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2020

Son adoption après examen des rectificatifs demandés sera soumise au conseil municipal de Janvier.

2) Compte rendu des actes effectués par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des délégations qu'il a reçues pour l'exercice éventuel du droit de préemption de la commune : 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : pas de préemption. Il confirme qu'il rendra bien compte de toutes les délégations qu'il a reçues.

3) Représentants dans les commissions municipales et les instances extérieures

Après l'installation de Mme Sylvie TRAVERSIER (Cognin Ensemble) en remplacement de Mme BARREDA démissionnaire et de Mme Sylvie MARESCHAL (En Avant Cognin) en remplacement de M Alain ARNOLDI démissionnaire, il est procédé à l'unanimité à leur affectation dans les commissions municipales et instances extérieures. Monsieur le Maire précise qu'il présidera la commission des finances.

Information sur la composition de la commission communale des impôts directs suite à une démission d'un suppléant

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires, titulaire ou suppléant, ne sont pas remplacés.

Information sur la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions réglementaires, Mme COASSY (1^{ère} suppléante) devient titulaire à la place de Mme BARREDA. De son côté la liste « En avant Cognin » demeure toujours représentée par Mme BOUCHER en qualité de titulaire mais sans suppléant.

Le conseil municipal prend acte de ces dispositions.

INTERCOMMUNALITE

4) Représentants dans les commissions de Grand Chambéry.

Le conseil municipal procède au remplacement de Mme Barreda et de M Arnoldi de la manière suivante :

- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : suppléant : M Franck MORAT
- Commission Urbanisme.
- Commission Tourisme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces désignations.

5) Rapport d'activités 2019 de Grand Chambéry

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activités 2019 de Grand Chambéry doit être présenté à chaque Conseiller municipal. Cette présentation, à plusieurs voix, permet de retracer la mise en œuvre de l'ensemble des compétences exercées par l'agglomération..

Le conseil municipal, qui n'a pas à délibérer sur cette question, prend acte du rapport 2019 de Grand Chambéry.

6) Présentation du projet de rapport 2019 de la politique de la ville.

Monsieur le Maire présente le projet de rapport 2019 de la politique de la ville élaboré en lien étroit avec la Ville de Chambéry (service politique de la ville), et les services de l'Etat (DDCSP73). Ce projet de rapport présente :

- => Les principales orientations du Contrat de ville,
- => L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs définis dans le contrat,
- => Les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2019 par Grand Chambéry et par les communes,
- => Les perspectives de travail 2021-2022,
- => Les financements 2019
- => La gouvernance et l'ingénierie mises en œuvre pour la bonne déclinaison de la politique de la ville dans notre territoire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de rapport 2019 de la politique de la ville.

7) Information sur le plan local d'éducation artistique et culturelle

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Chambéry a engagé en mai 2018 une démarche d'animation des structures culturelles, éducatives et sociales du territoire de l'agglomération, dans l'objectif de formaliser un plan local d'éducation artistique et culturelle.

Le dialogue entre les partenaires a permis de définir les grands axes de ce plan ouvert à toutes les communes de l'agglomération en vue de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de s'associer à cette démarche.

FINANCES

8) Décision modificative n° 4 du budget principal

Monsieur le Maire précise que la crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires pour l'entretien renforcé des locaux et le versement de la prime COVID. Ces dépenses nécessitent d'abonder les dépenses de personnel de 20 000 € par ponction sur les dépenses imprévues.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette décision modificative n° 4 au budget principal.

9) Dépenses d'investissement par anticipation du budget communal 2021.

Suite à la commission des finances du 1^{er} décembre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire des dépenses d'investissement avant le vote du budget (qui doit intervenir avant le 15 avril) pour régler dans les délais, les dépenses liées à l'avancement des chantiers. Ces anticipations ne peuvent dépasser le quart des dépenses d'investissement budgétées en 2020 (remboursement du capital non compris) soit 615 425 €.

Compte tenu de l'avancement des chantiers en cours et des études lancées, il est proposé les anticipations suivantes :

Opérations	Crédits actuels	Crédits ouverts par anticipation
222 : Gymnase de l'Epine	696 200	40 000
225 : Ferme du Forézan	56 000	80 000
224 – Maison Ract	2 200	80 000
Chapitre 21 : matériel mobilier	201 000	80 000
221 : Groupe scolaire	20 000	20 000
74 : enfouissement des conteneurs	30 000	30 000
TOTAL	1 005 400 €	330 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, selon le tableau ci-dessus.

10) Tarification 2021 de l'occupation temporaire du domaine public.

Monsieur Pravaz, Adjoint chargé de la relation avec les habitants, de la tranquillité publique et de la démocratie participative, informe le conseil municipal que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance selon les tarifs qu'il détermine.

La gratuité d'utilisation du domaine public peut être accordée aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général et à tout redevable pour des considérations économiques liées au contexte (crise sanitaire par exemple).

Redevance pour occupation du domaine public	Tarifs au 1^{er} janvier 2021
Travaux- Droits de voirie fixes	
Valorisation forfaitaire d'occupation du domaine public Chantier sans emprise ni dépose « Permission de voirie et arrêté de circulation »	15 €

Occupation du domaine public avec emprise (grue, bennes de chantier, base de vie, aire de stockage de matériaux, échafaudage, emplacement de stationnement, palissades, clôtures) « Permis de stationnement »	1 € le m2/jour
Frais de relance administrative	8 €
Prêt de signalisation routière (maximum 10 matériels)	6 € / jour
Réservation de place ou emplacement de stationnement	Tarifs au 1^{er} janvier 2021
Réservation d'une place de stationnement pour déménagement ou livraisons Forfait 2 jours maximum	20 €
Place supplémentaire	10 €
Occupation du domaine public pour l'installation de terrasse, activité commerciale, marchés, opération promotionnelle	Tarifs au 1^{er} janvier 2021
Implantation d'une terrasse (par m2 et par an) Le mobilier à usage commercial doit être compris dans le périmètre d'une terrasse autorisée	20 €
Stationnement de camion-magasin	258 € / jour
Stationnement de camion de restauration ambulante	15,50 € / jour
Stationnement taxi	290 € / an
Mobilier publicitaire (par unité et par an)	100 € / unité / an
Habituels du marché (par mètre linéaire)	1,35 € / ml
Ponctuels du marché (par mètre linéaire)	2,10 € / ml
Emplacement opération promotionnelle	4 € / m2 / jour

Occupation du domaine public pour des événements festifs	Tarifs au 1^{er} janvier 2021
Emplacement ensemble de fête foraine	100 € / jour
Emplacement pour cirque ou événement type Guignol et exposition (dinosaures, sciences)	59 € / jour
Caution installation cirque et fête foraine.	400 €
Artistes de rue	5 € / par jour
Branchements électriques ponctuels	10 € / demande
Branchements eau ponctuels	2 € / par demande

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de la tarification de l'occupation temporaire du domaine public.

11) Approbation des tarifs 2021 des salles et des services publics

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs des salles et des services publics inchangés depuis le 1^{er} novembre 2019. Revalorisés en moyenne de 1,5 % ils seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2021.

SALLE DE LA FORGERIE	Tarifs au 01/11/2019	Tarifs 2021 Augmentation + 1,5 %
Associations de Cognin		
Manifestation à entrée gratuite avec ou sans gradins	gratuite	gratuité
Manifestation à but lucratif sans gradin	gratuite	gratuite
2 ^{ème} location et suivantes	166,00	168,00
Manifestation à but lucratif avec gradins	gratuite	gratuite
2 ^{ème} location et suivantes	270,00	274,00
<i>Prestation régie manifestation (à l'heure)</i>	26,00	26,50
Associations hors Cognin		
Manifestation à entrée gratuite sans gradins	170,00	173,00
Manifestation à entrée gratuite avec gradins	296,00	300,00
Manifestation à entrée payante sans gradins	318,00	323,00
Manifestation à entrée payante avec gradins	425,00	431,00
<i>Prestation régie manifestation (à l'heure)</i>	32,00	32,50
Autres organismes et établissements privés		
Manifestation sans gradins	416,00	422,00
Manifestation avec gradins	530,00	538,00
<i>Prestation régie manifestation (à l'heure)</i>	32,00	32,50
<i>Caution</i>	500,00	507
CHÂTEAU DU FOREZAN		
1^{er} étage (Grande salle 100 personnes)		
Habitants de Cognin		
Une soirée -hors vendredi/samedi/dimanche	285,00	289,00
Un week-end	504,00	512,00
Habitants et associations extérieurs à Cognin		
Une soirée -hors vendredi/samedi/dimanche	433,00	439,00
Un week-end	765,00	776,00
Associations locales		
Une soirée -hors vendredi/samedi/dimanche	gratuite	gratuité

Un week end	1 ^{ère} gratuite	1 ^{ère} gratuite
2 ^{ème} location et suivantes	166,00	168,00
<i>Caution</i>	840,00	853,00
<i>Forfait ménage</i>	114,00	116,00
<i>Location de verres</i>	58,00	59,00
<i>Location de vaisselle + verres</i>	88,00	89,00
CHÂTEAU DU FOREZAN		
Rez de chaussée + annexe (70 personnes)		
Habitants de Cognin		
Une soirée -hors vendredi/samedi/dimanche	124,00	126,00
Un week-end	285,00	289,00
Habitants et associations extérieurs		
Une soirée -hors vendredi/samedi/dimanche	188,00	191,00
Un week end	433,00	439,00
Associations locales		
Une soirée -hors vendredi/samedi/dimanche	gratuite	gratuite
Un week end	1 ^{ère} gratuite	1 ^{ère} gratuite
2 ^{ème} location et suivantes	124,00	126,00
<i>Caution</i>	400,00	406,00
<i>Forfait ménage</i>	114,00	116,00
SALLE RACT- Sous-sol (60 personnes)		
Habitants de Cognin		
Une soirée – hors vendredi/samedi/dimanche	124,00	126,00
Un week-end	260,00	264,00
Séance de 2 heures en journée	32,00	32,50
Habitants et associations extérieurs		
Une soirée – hors vendredi/samedi/dimanche	183,00	186,00
Un week-end	392,00	398,00
Séance de 2 heures en journée	40,00	41,00
Associations locales		
Une soirée -hors vendredi/samedi/dimanche	gratuite	gratuité
Un week end	1 ^{ère} gratuite	1 ^{ère} gratuite
2 ^{ème} location et suivantes	124,00	126,00
<i>Caution</i>	400,00	406,00
<i>Forfait ménage</i>	114,00	116,00
SALLE après funérailles (forfait 2h)		
	36,00	36,50
ANCIENNE MAIRIE		
Salle de réunion (salle n°1 et n°7)	42,00	43,00

SALLE André CLARET		
Une soirée -hors samedi dimanche	52,00	53,00
Un week-end	62,00	63,00
Séance de 2 heures	32,00	32,50
Caution	190,00	193,00
CANAL DES ARTS		
Location salle 8h - 12h	67,00	68,00
Location salle 14h - 18h	67,00	68,00
Location salle 18h - 22h	67,00	68,00
Location salle 8h - 22h	171,00	174,00
Location salle 8h - 18h	117,00	119,00
Location salle (à l'heure)	17,00	17,50
Badge (caution)	50,00	51,00
GYMNASE MUNICIPAL		
Grande salle (à l'heure)	26,00	26,50
Demi-salle (à l'heure)	16,00	16,50
Salle des Arts Martiaux (à l'heure)	22,00	22,50

GYMNASE DU LEVANT		
Grande salle (à l'heure)	26,00	26,50
1/2 salle (à l'heure)	16,00	16,50
Salle d'escalade (à l'heure)	24,00	24,50

AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES		
Terrain synthétique (à l'heure)	26,00	26,50
Salle de danse (à l'heure)	16,00	16,50
Plateau d'athlétisme (par an)	2 340,00	2 375,00

VAISSELLE ET MATERIEL		
Locations		
Chaise	0,60	0,60
Table tréteau	2,10	2,10
Remplacement		
Housses assises / dossiers gradins de la Forgerie	52,00	53,00
Housses accoudoir gradins de la Forgerie	30,00	30,50
Chaises 1er étage du Château	84,00	85,00
Verre à vin	2,25	2,30
Verre à eau	2,25	2,30
Flûte de champagne	2,25	2,30
Couteaux	1,70	1,70
Fourchettes	1,25	1,30
Grande cuillère	1,35	1,40
Petite cuillère	1,00	1,00
Couvert de service	7,00	7,10

Assiette plate	5,60	5,70
Assiette à dessert	4,00	4,10
Coupe de fruits	2,25	2,30
Tasse à café	3,35	3,50
Tasse à chocolat	4,15	4,20
Pot d'eau	29,00	29,50
Plateau de service	15,00	15,20
Panière lave couverts	38,00	37,00
Panière lave verres	41,00	42,00
Panière lave plats	41,00	42,00
Corbeille à pain	8,50	8,60
Saladier	5,50	5,60
Grille du four	22,00	22,50
ATELIER DE L'EAU (A compter du 01/09/2021)		
Entrée adultes	3,70	3,80
Entrée enfant de - 18 ans	2,30	2,40
Groupe d'enfants (à/p de 10 et accompagnateur gratuit)	1,70	1,80
Groupe d'adultes (à/p de 10 et accompagnateur gratuit)	2,90	3,00
Ecoles primaires de Cognin	Gratuité	Gratuité

FERME DU FOREZAN		
1/2 journée tarif individuel à/p de 15 enfants	3,70	4,00
Moins de 15 enfants (tarif de groupe)	48,00	49,00
Goûter fermier	2,30	2,40

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des salles et des services publics applicables à partir du 1^{er} janvier 2021.

12) Approbation des tarifs 2021 des concessions funéraires (Pleine terre, caveau, alvéole).

Monsieur le Maire présente les tarifs 2021 des concessions funéraires, revalorisés en moyenne de 1,5 %.

	Tarifs au 1er janvier 2019	Tarifs au 1^{er} janvier 2021
Concessions trentenaires pleine terre		
Concession trentenaire 2 m2	450,00	457,00
Renouvellement pour 30 ans	450,00	457,00
Renouvellement pour 15 ans	270,00	274,00
Concession cinquantenaire/caveau		-
Caveau 3 places	4 250,00	4 314,00
Renouvellement pour 50 ans	1 510,00	1 533,00

Renouvellement pour 30 ans	915,00	929,00
Caveau 6 places (4,5 m2)	5 595,00	5 679,00
Renouvellement pour 50 ans	2 095,00	2 126,00
Renouvellement pour 30 ans	1 260,00	1 279,00
Tombes paysagères		
Concession trentenaire	1 035,00	1 051,00
Renouvellement pour 30 ans	515,00	523,00
Renouvellement pour 15 ans	310,00	315,00
Columbarium		-
Concession trentenaire/Alvéoles	1 235,00	1 254,00
Renouvellement pour 30 ans	175,00	178,00
Renouvellement pour 15 ans	108,00	110,00
Jardin du Souvenir		-
Plaque nominative gravée	248,00	252,00

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs des concessions funéraires applicables au 1^{er} janvier 2001.

13) Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que certains titres de recettes peuvent se révéler être irrécouvrables, notamment en raison de l'insolvabilité et de la disparition du débiteur et qu'il y a lieu de les admettre en non valeurs. Les propositions transmises par le Trésor public porte sur une valeur de 5 233.19 € qui se répartit comme suit :

- 2 548.80 € : loyers impayés
- 2 684.39 € : prestations impayées (restaurant scolaire, crèche, service jeunesse).

La décision d'admettre en non-valeur n'éteint pas la créance de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 5 233,19 €.

RESSOURCES HUMAINES

14) Bons de Noël pour les agents actifs

Monsieur le Maire propose de valider l'attribution de bons de Noël pour les enfants du personnel (sommes différentes en fonction de l'âge des enfants) selon le tableau ci-dessous.

A partir de 2019 (maximum 12 ans)	
1 enfant	60 €
3 enfants et plus	160 €
Critères d'attribution	
Parents stagiaires ou titulaires	
Parents en activité ou en congé longue maladie	
Parents contractuels (sauf vacataires) à partir du 6 mois cumulé sur l'année civile et en activité au moment de la commande des bons (octobre ou novembre)	
Un seul bon par enfant si couple de parents dans la même collectivité	

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'attribution des bons de Noël aux agents actifs de la commune.

DIVERS

15) Questions diverses.

Le Maire précise qu'à l'initiative du SIVOM un programme d'activités a été mis en place en direction des jeunes pour les vacances de Noël.

Madame Evelyne Durieux- Fraresse, en sa qualité de vice-présidente du CCAS, fait le point sur la situation à la Résidence du Parc et remercie l'engagement de l'ensemble du personnel dans le contexte sanitaire actuel, particulièrement éprouvant pour tous.

S'agissant de la demande d'un plan de mobilité présenté par la minorité, le maire indique qu'il ne s'agit pas d'une question diverse. Il s'agit d'un sujet large qui implique non seulement la commune mais aussi le département et l'agglomération et c'est avec ces partenaires qu'il faut l'aborder.

La mise en place du Conseil des citoyens se fera après lancement d'un appel à candidature auprès de la population sur la base de flyers avec réponses attendues pour la mi-janvier.

Monsieur Pravaz, Adjoint chargé de la relation avec les habitants, de la tranquillité publique et de la démocratie participative, évoque en toute transparence deux effractions de commerce en septembre et octobre. Il précise qu'à chaque fois il se rend sur place avec le policier municipal et établit un contact la police nationale et la police scientifique en vue de l'élucidation des faits. Le policier municipal est actuellement en formation avec des stages sur le terrain. Le renforcement du dispositif actuel par la création d'un 2^{ème} poste ou d'une mutualisation des moyens au niveau intercommunal se fera après évaluation de la situation présente.

Avant de clore la séance, le Maire présente à Sylvie Mareschal les condoléances du conseil municipal suite au décès de son beau-père.